

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Météo-France

Décision du 11 mars 2024

**fixant les taux de promotion dans le corps des ingénieurs des travaux de la météorologie
pour les années 2024, 2025 et 2026**

NOR : TRED2407218S

(Texte non paru au journal officiel)

La présidente-directrice générale de Météo-France,

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie,

Décide :

Article 1^{er}

Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2024, 2025 et 2026 dans le corps des ingénieurs des travaux de la météorologie, en application du décret statutaire susvisé, figurent en annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 11 mars 2024.

Pour la présidente-directrice générale et par délégation,
La directrice adjointe des ressources humaines

C. LANDOUR

ANNEXE

(En pourcentage)

CORPS ET GRADES	2024	2025	2026
<i>Corps des ingénieurs des travaux de la météorologie</i> Ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie	15	14	13